



CAP Locales « Inspecteurs » du 6 janvier 2011

(filiale "gestion publique")

- Mutations au 1^{er} mars 2011
- Liste Aptitude « B en A » 2011

Mouvements de mutation au 1^{er} mars 2011

A la suite de la CAP Centrale du 1^{er} décembre 2010, la CAP locale de mutations, 2^{ème} phase du mouvement de mutations des Inspecteurs au 1^{er} mars 2011, a été réunie le 6 janvier.

Pour le Calvados, un seul mouvement enregistré par cette CAPC Centrale : Guillaume CAPARD, adjoint trésorerie Honfleur, est affecté sur le poste de Mézidon, libéré par le départ de Jean BRUNEEL, promu RP à la trésorerie de Caen-Est.

Emplois vacants au 1^{er} mars 2011 (avant la CAP)

Les représentants **FO-DGFIP** du personnel ont demandé la liste des emplois vacants « Inspecteurs » : adjoint Trésorerie de Honfleur et un emploi d'huissier.

Mouvements "Inspecteurs" proposés en CAP locale

Compte tenu de l'absence d'arrivée extérieure, la CAP Locale ne pouvait avoir d'ambitions démesurées...

Finalement, les mouvements de mutation au 1^{er} mars 2011 sont les suivants les suivants :

Noms	Anciennes affectations	Nouvelles affectations
BARON Jacques	DRFiP Rect. Contentieux	DRFiP France Domaine
BRETON Nicolas	DRFiP Audit	DRFiP Autorité certification
CAPARD Guillaume	Adjoint Très. Honfleur	Chef de Poste Très. Mézidon
HOUSSARD Florent	DRFiP Pensions	DRFiP L-Rémunérations (au 1 ^{er} mai)
MONDORGE Caroline	DRFiP Autorité certification	DRFiP Rect. Contentieux
ROUSSEAU Stéphane	DRFiP France Domaine (Départ.)	DRFiP CEPL (Monétique)

à Vote « POUR » des représentants FO-DGFIP du personnel

A la question posée par les représentants **FO-DGFIP** au sujet du nécessaire intérim du service Liaison-rémunérations, la réponse du Président de la CAP a été la suivante : la "supervision rapprochée" sera assurée par le chef de division...

La CAP Centrale, 3^{ème} et dernier étage d'un mouvement de mutations « Inspecteurs », fixée au 27 janvier 2011, aura à avaliser définitivement les mouvements actés au cours de cette CAP locale.

Liste d'Aptitude « B en A »

Pour cette liste d'Aptitude « B en A » 2011, la situation était la suivante :

- **143** agents pouvaient postuler sur cette liste (144 en 2010),
- **46** candidatures retenues (aucune n'a été écartée) (57 en 2010),
- **choix de classer 3 agents** (compte tenu du quota supposé du département).

La C.A.P. locale a retenu les critères de sélection compatibles avec ceux de la Commission Administrative Paritaire Centrale.

A savoir :

- qualité du dossier (capacité clairement reconnue à exercer les fonctions au grade supérieur, parcours professionnel et **agent classé 1^{er} dans son poste** en cas de candidatures multiples),
- agent n'ayant pas bénéficié d'une nomination en catégorie B par liste d'aptitude au cours des dix années précédentes,
- agent disposé à accepter une réelle mobilité, tant géographique que fonctionnelle (avec la possible nomination dans les seuls 13 départements du grand Ouest),

Après la nomination de 3 des 4 agents retenus sur la liste « B en A » 2010 pour le Calvados (1 par liste d'aptitude, les 2 autres après succès à l'examen professionnel « B en A »), ne subsistait donc qu'un seul agent (Christophe LEGATELOIS), normalement classé en tête de la nouvelle liste 2011.

Au final, la liste des 3 agents classés adoptée par la C.A.P. locale est la suivante :

- **Christophe LEGATELOIS (Remplacement Centre),**
- **Marie-Claude GRAS (SIP Bayeux),**
- **Michel LEPRIVE (D.I. Développement).**

à **Vote « POUR » des représentants FO-DGFIP du personnel**

La CAP Centrale qui déterminera, au final, le nombre d'agents retenus par département est fixée au jeudi 3 mars 2011.

Les représentants FO-DGFIP en C.A.P. Locale

Jean-Marc LECOUBEY Christophe LESUEUR

Pour tout renseignement, appeler notre représentant en CAP locale au : **02-31-38-34-61**
ou encore en adressant un message à : **fo.014@dgfip.finances.gouv.fr**

BULLETIN d'ADHESION



NOM : Prénom :

Adresse e-mail :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Calvados.**

Fait à le
(signature)

à **66 %** de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu